

TOME 4 – TECHNIQUE

Encadrement technique des équipes Pré-Nationales et Régionales

Toutes divisions :

L'inscription d'un entraîneur qualifié sur la feuille de match est obligatoire pour au moins 50 % des rencontres. En cas d'absence d'inscription de l'entraîneur qualifié sur la feuille de match, le GSA est considéré comme n'ayant pas d'entraîneur qualifié et sera pénalisé d'une amende administrative de non qualification d'entraîneur. **L'entraîneur mentionné sur la feuille de match doit être un entraîneur autorisé ou provisoirement autorisé par la Commission Technique régionale. (Voir Annexes).**

ENTRAÎNEURS

Les GSA doivent pourvoir à l'encadrement qualifié de chacune de leurs équipes engagées dans les épreuves régionales et sont tenus, lors des engagements, de faire connaître le nom et les qualifications du ou des entraîneurs de l'équipe concernée conformes aux dispositions du Règlement Général des Educateurs et de l'Emploi. Cet entraîneur doit être présent sur le banc au moins la moitié des rencontres du championnat.

OBLIGATIONS D'ENTRAÎNEURS CHAMPIONNAT REGIONAL

Niveau	Diplôme	Ancienne dénomination
Pré National (F et M)	Certificat d'Initiateur Volley- Ball	BEF 4 ou ER2
Régional (F et M)	Certificat d'Animateur Volley- Ball	BEF 5 ou ER1

L'entraîneur ou les entraîneurs désignés pour l'équipe doivent être soit titulaires du diplôme requis soit en formation sur la saison en cours.